



Charte de l'inclusion culturelle Médiathèque du Grand Narbonne

(Version 1.0 - Juin 2022)

Préambule

La Médiathèque du Grand Narbonne propose une offre culturelle multiple intégrant la diversité des publics (collections adaptées, actions culturelles dédiées, séances de sensibilisations aux handicaps pour les publics scolaires, équipements spécifiques).

Son action se fonde, entre autres, sur deux textes de référence :

- Recommandations de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA Professional Reports, No. 89 - Accessibilité des bibliothèques aux personnes handicapées) ;
- Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 (Article 1 A-2 : « les bibliothèques (...) ont pour missions de garantir l'égal accès de tous (...) et de faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap »).

Par cette charte, la Médiathèque du Grand Narbonne :

- manifeste sa conviction pour une culture humaniste, dans laquelle chacun contribue, du fait de ses particularités, à l'enrichissement de son environnement culturel ;
- affirme son engagement en faveur d'une culture inclusive accessible aux personnes en situation de handicap (usagers ou collaborateurs).

Les mesures inclusives couvrent différents handicaps (moteur, cognitif, visuel, auditif, etc.) et se déclinent dans l'aménagement des espaces, l'offre culturelle, et la politique documentaire.

Les grands principes

1. Accueillir

La sensibilisation scolaire (parcours handicap, programmation culturelle et budgets dédiés) fonde l'engagement de la Médiathèque sur les problématiques inclusives. La formation du personnel (formation intra langues des signes, Dys, etc.), l'aménagement des espaces et l'acquisition de matériels spécifiques (boucle magnétique, Clear Reader, Victor Stratus, fauteuil roulant, etc.) complète l'offre d'accueil différenciée (visite individualisée).

2. Interagir

Les collaborations avec des acteurs de terrain reconnus pour leur expertise en matière de handicap sont privilégiées. Elles facilitent la co-construction de projets adaptés, optimisent leur communication au sein de réseaux élargis et permettent une évaluation concertée des actions dans le cadre d'une démarche partenariale.

3. S'engager

La Médiathèque du Grand Narbonne propose une vision prospective sur le long terme en mobilisant des moyens humains et financiers, au service de l'inclusion des personnes concernées. Cette exigence se traduit dans son organisation par un service dédié « Accessibilité et handicap » et un budget pérenne alloué aux actions de sensibilisation.

4. Programmer

L'inclusion est intégrée de manière structurelle à la politique de l'établissement au travers des Chartes qui régissent l'activité du service. La Médiathèque s'engage à renouveler régulièrement les formes de sa programmation culturelle tout public, en fonction des évaluations et des propositions.

5. Soutenir

La Médiathèque du Grand Narbonne veille à faire offrir un lieu d'expression aux structures d'accompagnement et de sensibilisation au handicap. Elle s'engage à proposer systématiquement une rémunération aux intervenants lors des sensibilisations scolaires ou tout public.

6. Sensibiliser

Le personnel est invité à prendre connaissance de cette Charte et encouragé à inscrire ses collaborations dans sa logique (médiation auprès des publics, participation à la mise en œuvre des actions dédiées, etc.). Des temps d'échanges internes (réunions, formations, veille partagée) permettent une sensibilisation renouvelée sur les questions traitant du handicap et de l'accessibilité.

7. Transmettre

Les membres de l'équipe qui le souhaitent peuvent s'engager au sein du service « Accessibilité et handicap » afin de partager leurs connaissances et d'animer des actions de sensibilisation auprès des publics comme des collègues de la collectivité, en qualité « médiateur de l'inclusion ».

8. Communiquer

La Médiathèque du Grand Narbonne s'engage à faire largement connaître la présente Charte, annexée à son règlement intérieur (diffusion matérielle, diffusion numérique), et à la présenter sur la page « Accessibilité » de son site internet sous différentes formes inclusives : vocalisation, traduction en langue des signes, version FALC, etc.

9. Partager

Les pratiques inclusives de la Médiathèque du Grand Narbonne ont vocation à être partagées à l'échelle du territoire du Grand Narbonne Communauté d'agglomération. De même, les expérimentations menées par les bibliothèques adhérentes au Réseau de lecture publique participent à l'enrichissement commun dans une démarche à dimension intercommunale.

10. Expérimenter

La Médiathèque du Grand Narbonne s'engage à rechercher des expériences culturelles novatrices susceptibles de s'inscrire dans le projet d'établissement et d'être transposées à l'échelle du territoire.

